

COMMUNIQUÉ
Paris, le 12 juin 2025

L'ANdÉA salue la décision de la Ministre de la Culture d'instaurer une compensation financière pour l'exonération des frais d'inscription des étudiants boursiers des écoles supérieures d'art et design territoriales

L'Association nationale des écoles supérieures d'art et design publiques (ANdÉA) salue l'annonce de la Ministre de la Culture d'instaurer une compensation financière pour l'exonération des frais d'inscription des étudiants boursiers dans les écoles territoriales sous tutelle du Ministère.

Cette décision répond à une revendication portée par l'ANdÉA, mobilisée depuis de nombreuses années sur ce sujet. Elle marque une avancée **significative** vers l'égalité de traitement entre les étudiants des écoles supérieures d'art et design territoriales et les autres étudiants de l'enseignement supérieur public. Les 33 écoles supérieures d'art et design territoriales assurent les mêmes missions de service public d'enseignement supérieur artistique et délivrent les mêmes diplômes nationaux de grade Licence et Master que les écoles nationales. Ces missions sont rendues possibles grâce à l'implication déterminante des collectivités territoriales, qui soutiennent activement le fonctionnement et le développement de ces établissements en les finançant à hauteur de 80%.

Cette indispensable mesure de justice sociale prise par la Ministre dans un contexte budgétaire contraint, et largement soutenue par les parlementaires lors des débats budgétaires en 2023 et 2024, est une avancée qui conforte nos valeurs d'accessibilité, de diversité et d'excellence. Elle est aussi le signe d'une attention portée par la Ministre sur la situation préoccupante des écoles supérieures d'art territoriales, établissements dont l'État est membre par la représentation des Directions Régionales des Affaires Culturelles.

L'ANdÉA rappelle que les présidents des écoles nationales et territoriales ont publié le 2 mai dernier une lettre ouverte à la Ministre de la Culture afin d'obtenir un rendez-vous et qu'une concertation globale soit mise en place sur la concordance des politiques publiques à l'endroit des écoles supérieures d'art. L'ANdÉA souhaite que cette demande puisse aboutir afin que s'élaborent conjointement, pour toutes les écoles supérieures d'art et design publiques, des futurs possibles et durables.